



Ville de BRESLES
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
MERCREDI 10 AVRIL 2019

L'An Deux Mille dix neuf
Le MERCREDI 10 AVRIL

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 4 avril 2019, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE

PRESENTS : Messieurs DUTHOIT André – CRUCET Christophe – Madame FUMERY Anne- **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – TRAEN Emilie – PULLEUX Sébastien – VANDEWALLE Franck – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – MESNARD Katia – BEAUVAIS Cécile **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S

Madame PIEROZAK Dina donne pouvoir à Madame FABUREL Josette
Monsieur MUNIO Bertrand donne pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique

Absent(e)s

Madame MACAIRE Aurélie
Madame CAYER Anne-Françoise

SECRETARE DE SEANCE : Madame DUCHE THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée en qualité de secrétaire de séance de l'assemblée.

Le Compte-rendu du conseil municipal en date du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

DECISION

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 5/2019 : Place du Linciau - Travaux de remplacement des films de sécurité des panneaux de couverture de la halle couverte société SAMGLASS

FINANCES - VOTE DES BUDGETS 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles compte 3 budgets, tels que mentionnés ci-dessous :

- Budget Principal

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de Budget Principal à travers la présentation d'un Power Point.

Monsieur Sébastien PULLEUX constate que la bonne santé financière de la Ville est en adéquation avec ce projet de budget et adresse ses félicitations pour le travail réalisé. Il espère que le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire pour réaliser les projets lancés. Il souhaite maintenir l'endettement au plus bas.

Madame Anne FUMERY précise que le souhait de Monsieur PULLEUX est de voir co-financer par nos partenaires l'ensemble des projets de la Ville, après une intervention de Monsieur Patrick CHOQUET.

Monsieur Sébastien PULLEUX constate que l'emprunt sera obligatoire.

Monsieur le Maire confirme et rappelle que la Ville a lancé les projets actuels en raison de ses capacités financières. Il explique également que le budget est construit sur des bases sincères,

à l'exemple de la Médiathèque où toutes les demandes de subvention ne sont pas inscrites, tant qu'elles ne sont pas actées.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'obtenir l'accord de la CAB pour les projets avec la Région d'où avec Madame Anne FUMERY et Monsieur André DUTHOIT, la nécessité de siéger au sein de l'ensemble des commissions de travail de la CAB pour défendre les projets et les intérêts breslois.

A ce sujet, Monsieur le Maire explique que ce travail porte ses fruits et donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, d'une lettre de soutien de Madame Caroline CAYEUX à Monsieur Xavier BERTRAND.

Monsieur Sébastien PULLEUX dit qu'il est nécessaire d'investir pour développer la Ville de Bresles.

Madame Anne FUMERY explique que tout est fait pour obtenir des subventions de nos partenaires.

Monsieur Franck VANDEWALLE regrette que le développement économique ne soit pas pris en compte à travers ce projet de budget.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence économie et développement relève, dorénavant, de la CAB. A ce sujet, il explique qu'il est en lien direct avec les services de la CAB et qu'il reçoit régulièrement des investisseurs, étant donné le positionnement géographique privilégié de Bresles, en appuyant chaque dossier avec le plus grand soin pour Bresles et ses habitants.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Franck VANDEWALLE de lui présenter des projets avec des créations d'emplois. Il présentera avec enthousiasme et accompagnera Monsieur Franck VANDEWALLE auprès des instances de la CAB pour favoriser les projets présentés.

Monsieur Franck VANDEWALLE répond qu'il faut éviter de reproduire l'implantation de site logistique, consommateur de foncier.

Monsieur le Maire répond que la CAB analyse le ratio nombre d'hectare/ création d'emploi avant de valider un projet. Les entrepreneurs sont informés.

Monsieur le Maire rappelle que, désormais, le développement économique est indépendant des communes. Ce qui s'est déroulé lors de la fermeture de la sucrerie ne pourrait être reproduit aujourd'hui.

D'autre part, Monsieur le Maire explique qu'une concurrence a lieu entre les agglomérations. Par conséquent, il y a nécessité d'avoir une certaine discrétion lorsque des entrepreneurs souhaitent se positionner sur nos territoires.

Monsieur Patrick CHOQUET précise que la concurrence existe entre les agglomérations mais également à l'intérieur de celles-ci.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement chacun défend son territoire d'où la création de pôles métropolitains Beauvais – Compiègne – Creil de manière à mieux faire prévaloir nos territoires face aux autres pôles métropolitains tels que Valenciennes, Dunkerque ou Lille.

Monsieur le Maire explique qu'il est tourné vers l'avenir. Toutefois, il explique que lorsque la sucrerie de Bresles a fermé, les responsables de la Ville n'ont pas souhaité prendre de risques. Avec le recul, il constate que la Ville aurait dû acquérir l'ensemble des terrains, y compris les bassins de décantation. Tel est le conseil que Monsieur le Maire pourrait transmettre à une collectivité qui verrait se délocaliser une mono-entreprise.

Cette stratégie aurait pu permettre à la Ville de maîtriser son foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, le budget Principal de la Ville pour l'année 2019.

- Budget Service eau potable

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de Budget Eau Potable à travers la présentation d'un Power Point.

Monsieur le Maire précise que le budget d'eau potable 2019 est le dernier budget voté par le conseil municipal avant son transfert au 1^{er} janvier 2020.

Il s'agit, par conséquent, de profiter de l'aménagement et de l'embellissement des Places pour poursuivre le renouvellement du réseau d'eau potable et de continuer l'étude de captage Bresles/Litz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, le budget Service Eau Potable de la Ville pour l'année 2019.

- Budget Salle Polyvalente Robert GOURDAIN

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de Budget de la Salle Robert GOURDAIN à travers la présentation d'un Power Point.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Franck FENDRICH pour la gestion de la salle Robert GOURDAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, le budget de la Salle Robert GOURDAIN pour l'année 2019.

D'autre part, une présentation du Budget du CCAS est faite aux membres du Conseil Municipal. Ce budget sera voté par les membres du CCAS comme le prévoit la loi.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les budgets proposés ainsi que l'affectation des résultats de ces budgets tels que ci-dessous :

- Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS DE CLOTURE 2018 :

Section d'investissement :	54 410.34 €
Section de fonctionnement :	474 473.67 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 474 473.67 €
de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 : 54 410.34 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

- Budget Service eau potable

SERVICE EAU POTABLE

RESULTATS DE CLOTURE 2018 :

Section d'Investissement : 329 478.53 €

Section d'exploitation : 15 621.72 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 15 621.72 €

et de reporter en section d'investissement au compte 001 : 329 478.53 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

- Budget Salle Polyvalente Robert GOURDAIN

SALLE POLYVALENTE Robert GOURDAIN

RESULTATS DE CLOTURE 2018 :

Section d'Investissement : - 76 674.92 €

Section de fonctionnement : 76 674.92 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 76 674.92 €

et de reporter le déficit d'investissement au compte 001 : 76 674.92 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

FINANCES - TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour l'année 2019, d'adopter les taux communaux comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
--	-----------------------	------	-------------------

Taxe d'habitation	3 862 000	17,07	659 243
Taxe foncière (bâti)	3 587 000	27,04	969 925
Taxe foncière (non bâti)	112 200	52,21	58 580
CFE		/	
Produit fiscal attendu			1 687 748

Nota : Montant en euros

Monsieur le Maire précise que cette décision implique de voir se poursuivre les efforts de la Ville en matière de fonctionnement et rappelle la perte substantielle des aides et dotations de la part de l'Etat depuis ces dernières années.

Conformément aux engagements pris lors de l'intégration à la CAB, les taux communaux restent identiques. Monsieur le Maire précise donc qu'il n'y a pas d'augmentation proposée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les taux d'imposition communaux tels que proposés ci-dessus.

FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessous :

	Total 624	126		900,00 €	- €	1 150,00 €
6574	024	127	Animation "Fête du 15 Août"	900,00 €	- €	900,00 €
	Total 024	127		900,00 €	- €	900,00 €
6574	025	000	ACFG	350,00 €	350,00 €	350,00 €
6574	025	000	ACFG (subventions exceptionnelles 2019 pour la participation d'un diaporama)			650,00 €
6574	025	000	JARDINS FAMILIAUX DE L'OISE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
6574	025	000	LES AMIS DU QUARTIER	600,00 €	600,00 €	600,00 €
6574	025	000	MUTILES DU TRAVAIL	60,00 €	60,00 €	60,00 €
6574	025	000	ASSOCIATION BONS ET LEMBIRES BRÉSILIENNES	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	SECOURS CATHOLIQUE	700,00 €	700,00 €	700,00 €
6574	025	000	SFA (0,65 € pièce) (2019 : 4 129 kilos x 0,65 € = 2 737,53 €)	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
6574	025	000	APPLAIS-Sois et Parents de Pers Harlé, Mentales de Bréj, opératifs brèches	300,00 €	300,00 €	300,00 €
6574	025	000	ASSOCIATION LA CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES CALVAIRES 174	20,00 €	20,00 €	20,00 €
6574	025	000	ASSOCIATION PERIBOTS ET COLOMBINES (Ass. amateur film)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
6574	025	000	ASSOCIATION TROPICANA BRASILE SHOW	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	ASSOCIATION GENERATION ANIMATIONS FANTASISTES 80 (GAF80) (EPHAD)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	ALZHEIMER	300,00 €	300,00 €	300,00 €
6574	025	000	DARTS CLUB (Bocchettes)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	RADIO MERCURE EVENEMENTIEL	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	PIEDS MOULÉS (courses à pied)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
6574	025	000	TEL D'ARIANE (il es déficients visuels en Picardie)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	PATRIMOINE CULTUREL & HISTORIQUE DU CANTON DE MOUVI (B.50 (habitant)-estimation 4 129 x 0,30 € = 2 064,30 €)	2 200,00 €	2 164,00 €	2 170,00 €
6574	025	000	CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE DE COMPÈGNE : Théâtre (2008 : séances du 14/11/14+ 07/11/14) Séances du 09/09/19 pour 900€ et la séance 200 (1+ prévoir une autre pour 300€) (2019 :	1 600,00 €	600,00 €	1 100,00 €
6574	025	000	ASSOCIATION VMED (Vieilles des Malades en Habitants en Habitants)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	025	000	IMPRO-VISIBILE (Association Théâtre)			
6574	025	000	COLLEGE CONDORCET (musique)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6574	025	000	PROVISIONS	1 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
	Total 025			11 230,00 €	8 894,00 €	11 600,00 €
6574	033	510	CLIN D'OEIL	300,00 €	300,00 €	300,00 €
6574	033	510	CLIN D'OEIL (2018 : subvention exceptionnelle-phobias et mas. Mr le Maire, CD marché des savoirs,...)	1 805,00 €	1 805,00 €	- €
6574	033	510	ASSOCIATION FAMILIALE DETENTE ET LOISIRS DE BRÉSILLES	450,00 €	450,00 €	450,00 €
6574	033	510	CLUB FEMININ	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	033	510	EXODE FALZING (groupe "Les Legendes")	150,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	033	510	ACTRESS CULTURELLES : (2018 : Orchestre Harmonie de BEAUVAIS pour 1 000 €) (2019 : concert pour 1 000€)	2 400,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6574	033	510	ATOUT CHEUR	200,00 €	200,00 €	200,00 €
6574	033	510	ATOUT CHEUR (chansons/Opéras)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	Total 033	510		5 715,00 €	4 315,00 €	5 512,00 €
6574	251	264	BAVA (500 €/pers.) (payé 2018 : GORGU Musique, CHAPON Loïc, LEMPEREUR Agathe) (2019 : prévoir 600 personnes)	1 200,00 €	900,00 €	900,00 €
	251	264		1 200,00 €	900,00 €	900,00 €
6574	824	131	BAZZ & CO : (00€) : prévu 3 animations à 300€	1 500,00 €	500,00 €	1 500,00 €
	Total 824			1 500,00 €	500,00 €	1 500,00 €
	Total 624			69 240,00 €	39 353,00 €	58 053,00 €
					- €	
6574	01	000	C.N.A.S. (Comité National des Affaires Sociales) (2018 : 14.011.0) (2019 : 15.513.50 1)	34 000,00 €	14 000,50 €	15 600,00 €
6574	01	000	C.O.S. (Comité des Offres Sociales)	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
				21 510,00 €	21 500,50 €	23 100,00 €
657462	523	500	C.C.A.S. (pas de subvention pour 2018)	NEANT	NEANT	NEANT
				NEANT	NEANT	NEANT

Monsieur André DUTHOIT précise que le montant des subventions est quasi-identique à l'an dernier et que ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable des membres de la commission.

Monsieur le Maire conclut en remerciant l'ensemble des élus et les services pour leur implication dans la réalisation de ces budgets.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2019 tel que proposé ci-dessus.

CONSULTATION PUBLIQUE : EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'enregistrement déposée par la société BONNEVIE et FILS pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Bresles.

Monsieur Christophe CRUCET, Maire Adjoint présente le projet.

Monsieur le Maire indique que, pendant quatre semaines, du lundi 11 mars 2019 au lundi 8 avril 2019 inclus, il a été procédé, dans la commune de Bresles, à la consultation du public, sur cette demande.

Ainsi, le public a pu prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de Bresles, lieu d'implantation du projet, pendant la durée de la consultation du public, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Durant cette période, le public a pu formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet.

A cette occasion, les conseils municipaux des communes de Bresles et de Bailleul-sur-Thérain sont appelés à donner leur avis sur cette demande.

Enfin, Monsieur le Maire précise que ne pourront être pris en considération que les avis des Conseils Municipaux exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la fin du délai de consultation au public.

Monsieur le Maire ajoute qu'en tant que Responsable, il a reçu Monsieur Bonnevie. Il a le devoir de ne pas être dans l'émotion et qu'il a la charge d'étudier tous les dossiers.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que ce type de dossier répond à une procédure particulière et bien précise, où le Préfet décide au terme d'une consultation de la population et des conseils municipaux concernés.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire invite, les membres du Conseil Municipal, à se prononcer sur ce projet et précise, qu'à titre personnel, il émet un avis défavorable sur ce dossier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie les gens qui sont venus le voir et le consulter. Il regrette le faible nombre de personnes qui ont fait part de leurs commentaires dans le dossier de consultation. Il explique qu'il est important de participer quel que soit l'avis formulé.

Une nouvelle fois, il explique que l'émotion est mauvaise conseillère et qu'il est important de réfléchir avec rationalité et responsabilité.

Monsieur Franck VANDEWALLE intervient, sans vouloir faire de ce dossier, une affaire personnelle. Il explique avoir rencontré Monsieur le Maire et aurait aimé plus de concertation de sa part. Il explique qu'il y a toujours un risque de valider un projet de ce type et s'interroge sur le choix de ce site qui est classé en zone naturelle, sans pour autant obtenir de réponse. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les cressiculteurs et ne comprend pas l'avis favorable émis par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a émis un avis favorable à l'étude de ce projet. Projets qui ont lieu partout dans les Hauts de France comme à Bailleul sur Thérain ou Vauciennes.

Monsieur le Maire rappelle, une fois encore, la procédure et explique que c'est le Préfet qui décide.

Madame Anne FUMERY intervient pour dire que le Conseil Départemental est en train d'étudier le plan régional d'élimination des déchets et qu'en l'espèce, un avis défavorable est envisagé.

Monsieur le Maire ajoute que la remise en culture recherchée et présentée dans le projet de 2018 ne se retrouve pas dans le dossier actuel.

Monsieur Franck VANDEWALLE dit qu'il s'attend à tout.

Madame Anne FUMERY prend la parole pour expliquer que dès que ce projet est parvenu en mairie, elle a dit qu'elle formulerait un avis défavorable. Au-delà de ce dossier, la Ville de Bresles et le Département n'ont pas à devenir la poubelle du Grand Paris. Elle précise que d'autres départements sont également contre.

Monsieur le Maire dit qu'il faut être vigilant sur le contrôle des déchets inertes et qu'il faut être prudent pour la suite.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande s'il faut voter à bulletin secret.

Madame Anne FUMERY répond que surtout pas.

Monsieur Franck VANDEWALLE explique que Monsieur le Maire lui a dit le contraire.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas obligé de dévoiler à Monsieur Franck VANDEWALLE l'ensemble des cartes de son jeu.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Franck VANDEWALLE a proposé une location à hauteur de 100 000 euros par an, de la voie communale, pour l'accès au site pour approuver ce dossier. Il ajoute sa surprise à voir des dossiers contestés à Bresles et être défendu ailleurs.

Monsieur Franck VANDEWALLE a fait cette proposition pensant que le dossier serait approuvé. En ce qui concerne le dossier de Vauciennes, il répond qu'il faut comparer ce qui est comparable et que les dossiers ne sont pas similaires. Le contexte n'est pas le même. D'ailleurs, ce dossier a été proposé et non soumis à consultation publique.

Monsieur le Maire rappelle les règles de consultation et d'affichage pour ce type de dossier.

Madame Régine GILLAIN explique avoir consulté le dossier, avec Monsieur Jean-Paul GUINCETRE et exprime ses remarques et observations. Quel est l'historique de ces terrains ? Pourquoi du verre qui est un produit recyclable ? Quid de la provenance des déchets hors Grand Paris et Beauvais /Creil ? Quel contrôle ? Quel impact pour la Ville et la Municipalité financièrement, en matière d'emploi etc ?

Si le projet devait aboutir, elle propose d'installer des caméras de contrôle.

Monsieur Patrick CHOQUET rappelle la fermeture de la sucrerie et est surpris des leçons formulées par certains.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable à la majorité et une abstention au projet de demande d'enregistrement déposé par la société BONNEVIE et FILS pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Bresles.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que ce dossier n'est pas terminé et rappelle qu'il est à l'écoute de chacun.

POLE SANTE : DENOMINATION, NUMEROTATION ET ADRESSES POSTALES DU POLE SANTE « ALBERTINE PLISSONNEAU »

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'Assemblée délibérante qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

Monsieur le Maire précise que la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Ainsi, suite à la création du pôle santé « Albertine Plissonneau », une voie nouvelle est créée, il convient de la dénommer.

Monsieur le Maire propose que la sente reliant les rues Roosevelt et De Gaulle porte également le nom d'Albertine PLISSONNEAU.

De plus, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, cette proposition.

SUBVENTION :REGION HAUTS DE FRANCE - MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Région des Hauts de France pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la réhabilitation du Monument aux Morts.

Monsieur le Maire précise que ce projet est estimé à 34 650.00 € HT soit 41 580.00 € TTC, hors Lettrage.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
APPROUVE, à l'unanimité, cette proposition.

DIVERS

- TOUR DE TABLE

Madame Régine GILLAIN tire un bilan du concert avec l'Harmonie de Beauvais et remercie les élus, les associations, les bénévoles, les professionnels et les services de la Ville pour avoir contribué au succès de cette manifestation.

Monsieur Franck VANDEWALLE remercie le public qui s'est déplacé en nombre. A cet effet, il lui semble que la présence du public a eu un impact sur le vote des élus au sujet du projet d'enfouissement de déchets inertes. Il remercie Madame Anne FUMERY pour sa prise de parole.

Madame Anne FUMERY rappelle que le Département est particulièrement mobilisé sur ce type de dossier et qu'elle en informera sa collègue, en charge de cette responsabilité, au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier n'est pas clôturé. La décision finale revient au Préfet qui prendra en compte l'avis du conseil municipal et les observations portées au dossier de consultation.

Monsieur Frédéric LEONARDI répond à Monsieur Franck VANDEWALLE qu'il vote en son âme et conscience et que quel que soit l'avis des autres membres de l'assemblée, il aurait voté contre le projet d'enfouissement de déchets inertes.

Monsieur Bruno DUTRIAUX informe que les commémorations du 8 mai auront lieu au cimetière avec dépôt d'une gerbe en raison des travaux en cours d'aménagement et d'embellissement dans la cour du château.

Monsieur Michel MAGNIER, Mesdames Thérèse LIEURE et Rose-May CHAMBRELANT rappellent qu'ils auraient également voté contre le projet d'enfouissement des déchets même si le conseil en avait décidé autrement.

Madame Thérèse LIEURE rappelle la brocante du 12 mai organisée par les Amis du quartier.

Monsieur Patrick CHOQUET se félicite de voir un public nombreux à l'occasion de ce conseil municipal.

Madame Josette FABUREL se félicite également de l'intervention de Madame Anne FUMERY au sujet du dossier d'enfouissement des déchets inertes.

Madame Anne FUMERY dresse un bilan du dispositif d'aides aux courses. En date du 03 février 2016, le Conseil Municipal de Bresles a mis en place un dispositif d'aide aux courses et à la solidarité pour les personnes âgées. Un vendredi matin, tous les 15 jours, Monsieur Eric BOURTAYRE, emmène au magasin INTERMARCHE et ramène à domicile, avec le minibus de la Ville, en moyenne 14 personnes âgées.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY rappelle la journée ainsi que le programme autour du Livre le 18 mai prochain et lance à un appel à tous ceux qui souhaitent aider à la réussite de cette journée. A cet effet, elle sollicite Madame Cécile BEAUVAIS en lui rappelant qu'elle est la bienvenue par rapport à sa proposition d'aide après son intervention lors du précédent conseil.

Enfin, Madame Anne FUMERY rappelle l'importance d'être à l'écoute des chefs d'entreprise. Tel est le cas des aménagements sollicités par le Directeur d'Abri Sud.

Monsieur le Maire redit qu'il partage pleinement ce constat et que les choses sont actées et seront réalisées dans les meilleurs délais, comme cela est programmé par les services techniques municipaux.

Madame Anne FUMERY précise qu'il n'y a aucun reproche dans ce qu'elle dit mais qu'il faut être vigilant sur les dossiers communaux validés, notamment vis-à-vis des entreprises.

- REMERCIEMENTS A LA VILLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la lettre de remerciement de Monsieur Gaëtan FABUREL.

- REMERCIEMENTS DE LA VILLE

Monsieur le Maire remercie, au nom de la Municipalité, le Conseil Départemental de l'Oise, pour l'attribution d'un montant de 111 970 euros, dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement des Places du Centre-bourg (secteur 5).

Monsieur le Maire conclut la séance par un rappel de l'agenda de la Ville.

L'ordre du jour, étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.